ELECTIONS LEGISLATIVES DE NOVEMBRE 1958

2e Circonscription

FRANCE LIBRE

Résistance à la désagrégation de la France et de l'Union Française

FRANÇAIS, FRANÇAISES,

Je ne suis pas un professionnel de la politique.

Je n'ai pas d'ambition personnelle.

La plupart des électeurs dont je sollicite les suffrages me connaissent peu, certains pas du tout.

C'est à votre sentiment patriotique que je fais appel, ma profession de foi sera brève.

Ma candidature est la suite logique de mon action depuis 1940, époque à laquelle j'ai fait confiance à **CELUI** qui, par **DEUX** fois, a sauvé la **FRANCE ET LA REPUBLIQUE.**

Le 28 septembre, dans un magnifique élan d'enthousiasme, des **FRANÇAIS** de **FRANCE**, d'**ALGERIE** et de l'**UNION FRANÇAISE** ont, par le nombre écrasant de leur « **OUI** » exprimé le désir d'une nouvelle Constitution.

Le Référendum a défini les nouvelles institutions.

Les Elections vont maintenant les mettre en place.

La Révolution de MAI contenait une promesse de renouveau qu'il est essentiel aujourd'hui de ne pas compromettre.

Dans le cadre de la Nouvelle Constitution il ne doit pas y avoir de place pour des hommes dont l'ambition serait de revenir aux errements de la précédente, pas plus, que pour les politicards professionnels, qui, de droite ou de gauche, nous ont trompés depuis 14 ANS, et que le pays a vomis.

C'est pourquoi l'union autour de **CELUI** qui symbolise la Grandeur de notre pays est plus que jamais nécessaire.

CETTE UNION DEMEURE MON OBJECTIF DOMINANT.

Dans les circonstances actuelles, nous pouvons dire que le choix d'un candidat revêt plus que jamais une importance considérable. Ce choix portera sur CINQ années.

Il serait lourd de conséquences que ces élections ne prolongeassent pas l'élan magnifique du 28 SEPTEMBRE.

En me faisant confiance vous choisirez celui dont la fidélité et le dévouement passés répondent de l'avenir.

Mon programme est net, je l'appliquerai avec honnêteté.

— L'ELECTEUR SOUVERAIN CONTRE LA DICTATURE ANONYME ET LA BUREAUCRATIE DES PARTIS.

— RESPONSABILITE PERSONNELLE DE L'ELU DEVANT LES ELECTEURS.

— RESPONSABILITE PERSONNELLE DES MINISTRES DEVANT LA NATION.

— INTERDICTION AUX PARTIS DE TOUTE DÉPENDANCE ETRANGERE, QU'ELLE SOIT FINANCIERE OU MORALE.

— REFORME DE LA FISCALITE.

— LIBERTE DE L'ENSEIGNEMENT.

— LIBERTE D'ENTREPRISE.

— RECONNAISSANCE DES GROUPEMENTS ET ORGANISMES PROFESSIONNELS COMME EMANATION REPRESENTATIVE DE LA FRANCE AU TRAVAIL.

— L'ORGANISATION DE COURS PROFESSIONNELS ET CIVIQUES PERMETTANT AUX TRAVAILLEURS, QUI EN ONT LES CAPACITES, D'ARRIVER A DES POSTES DE DIRECTION EN RAISON DE LEUR VALEUR PERSONNELLE ET NON PAR DES COMBINAISONS POLITIQUES.

— FACILITES D'ACCES A LA PROPRIETE.

Pour une **FRANCE LIBRE**, pour confirmer votre « **OUI** » du Référendum,

VOTEZ :

Roger GIMAZANE

Suppléant :

PAUL BÉGUÉ

VIVE LA FRANCE ! VIVE LA REPUBLIQUE !

IMP. CHAUVIN. - TOULOUSE

Sciences Po / fonds CEVIPOF

Sciences Po / fonds CEVIPOF